

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN 2016

Le présent règlement décrit les procédures et les modalités de participation au concours de dessin organisé par l'établissement public territorial EST ENSEMBLE.

ARTICLE 1 : OBJET ET THEME DU CONCOURS

L'établissement public territorial EST ENSEMBLE, 100 avenue Gaston Roussel 93230 Romainville organise un concours de dessin sur le thème du tri et la réduction des déchets du lundi 15 février 2016 au vendredi 15 avril 2016.

Sa finalité est de promouvoir le geste de tri, le recyclage et la réduction des déchets au sein du territoire d'Est Ensemble.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours de dessin est ouvert à toutes les classes de CM1 situées dans le périmètre d'action d'Est Ensemble. La participation à ce concours est gratuite. Deux dessins par classe pourront être transmis : un sur le thème du recyclage et un sur le thème de la réduction des déchets, à la Direction de la Prévention et la Valorisation des déchets d'Est Ensemble.

L'enseignant souhaitant inscrire sa classe à ce concours devra avoir l'accord du directeur de l'école. La remise des prix se fera au sein de l'établissement.

ARTICLE 3 : FORME ATTENDUE DES TRAVAUX TRANSMIS

Les dessins devront être réalisés sur du papier de format A3. Toutes les techniques peuvent être envisagées pour la réalisation des dessins. L'inscription de mots, phrases, dicton, slogan, ou collages sur les dessins sont autorisés.

Un formulaire de participation doit obligatoirement accompagner chaque dessin. Ce formulaire sera disponible dans les mêmes conditions que le règlement du concours.

ARTICLE 4 : DELAI D'INSCRIPTION

Les dessins doivent être déposés ou envoyés avant le vendredi 15 avril 2016 au 100 avenue Gaston Roussel 93230 Romainville.

ARTICLE 5 : CALENDRIERS DU CONCOURS

- Lancement du concours dès le lundi 15 février 2016
- Date limite d'envoi des dessins vendredi 15 avril 2016
- Délibération du jury le mercredi 18 mai 2016
- Remise des prix pendant la semaine du développement durable (30 mai 2016 au 5 juin 2016)
- Exposition des dessins lors des tenues de stand des éco animateurs à partir du 13 juin 2016

ARTICLE 6 : LE JURY

Le jury sera composé :

D'un élu d'Est Ensemble,
Du directeur de la Direction Prévention Valorisation des Déchets,
Deux agents du pôle information et animations,
Un agent du pôle études et stratégies,
Et d'un agent de la Direction de la communication.

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins des deux thèmes en évaluant la pertinence et la qualité artistique.

ARTICLE 7 : DROITS D'AUTEUR ET D'IMAGE

Les dessins ne seront pas retournés aux participants, mais à la demande du chef d'établissement les dessins pourront être envoyés sous format numérique.

Est Ensemble est libre d'utiliser le dessin gagnant comme elle le souhaite pour illustrer d'autres supports de communication.

Les écoles participant au présent concours autorisent Est Ensemble à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative (y compris leur exposition ou publication).

En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à Est Ensemble.

Tous les dessins du présent du concours restent la propriété d'Est Ensemble, qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information du public.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent le territoire à reproduire et utiliser leur dessin avec le nom et la classe de l'école dans diverses activités d'informations du grand public, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

ARTICLE 8 : LES PRIX

Les lauréats sur le thème du tri recevront:

Premier prix : Des places pour un spectacle sur le thème de la réduction des déchets, ainsi qu'un kit écologique.

Deuxième prix : Des places pour un spectacle sur le thème de la réduction des déchets.

Troisième prix : Un jeu de 7 familles sur le thème tri et de la réduction des déchets ainsi qu'une gourde pour chaque élève.

Les lauréats sur le thème de la réduction des déchets recevront:

Premier prix : Des places pour un spectacle sur le thème de la réduction des déchets, ainsi qu'un kit prévention.

Deuxième prix : Des places pour un spectacle sur le thème de la réduction des déchets.

Troisième prix : Un jeu de 7 familles sur le thème tri et de la réduction des déchets ainsi qu'une gourde pour chaque élève.

ARTICLE 9 : DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT



**Est
Ensemble**
Grand Paris

100, avenue Gaston Roussel 93232 Romainville cedex
Accueil : 01 79 64 54 54
est-ensemble.fr

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et de la décision d'Est Ensemble sur toute contestation qui pourrait subvenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le règlement est disponible, sur simple demande, auprès d'Est Ensemble, pôle information et animations ou téléchargeable sur le site d'Est Ensemble

ARTICLE 10 : PUBLICITE DU, OU DES, RESULTAT(S) ET EVENTUELLE DIFFUSION

Les participants, personnellement ou par leurs représentants légaux, acceptent par avance l'utilisation de leur nom et de leur qualité pour la communication qui peut être faite autour du concours et de son résultat, sans que cet usage puisse ouvrir droit à une quelconque rémunération.

ARTICLE 11 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU

Est Ensemble se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter le concours à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE

La responsabilité d'Est Ensemble ne pourra être engagée dans le cas où les envois de participation au présent concours ne lui parviendraient pas pour une raison indépendante de sa volonté.